

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2020/218  Paraphe : <i>BS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2020/87</i>	

**Nombres de membres :** Le vingt-deux octobre deux mille vingt, le Conseil communautaire, d'urement convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de Benoît SINGLIT, Président  
**En exercice :** 122  
**Présents :** 75  
**Votants :** 85  
**POUR :** 85 (100%) Date de la convocation : 15/10/2020  
**CONTRE :** 00  
**ABSTENTION :** 00 M. Roland DESTENAY est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Daniele, BAUDART Martine, BERGERY Marie-Claude, BOILEAU Odile, CORNEVIN Barbara, FOURCART Marie-Hélène, GUERIN Anne-Marie, HAUDECOEUR Agnès, HERBINET Fabienne, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, LELOUP Nathalie, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, ROUSSY Elise, SEMBENI Peggy, VERNEL Martine, VERREAUX Muriel et MM AUROUX Emmanuel, BERTHELEMY Mathieu, BESANCON Tony, BESTEL Bernard, BOLY Francis, BONTEMPS Adrien, BOUILLEAUX Jean-Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DEOM Bernard, DESGEORGES Marc, DESTENAY Roland, DIEUDONNE Jean-Claude, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, FLEURY Vincent, GENTY Jean-Charles, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, LAIES Benoit, LAURENT-CHAUVET Pierre, LE GALL Jean-François, LEBON Christophe, LOBIDEL Alain, LORFEUVRE Gérald, LORIN Dominique, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Jean Baptiste, MACHINET Thierry, MALVAUX André, MALVAUX Frédéric, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MINET Maxime, MOUTON Francis, NANJI Léopold, NICOLITCH Cédric, NOCTON Thierry, OUDIN Hubert, PERTUS Xavier, PIERSON Florent, POU CET Eric, QUEVAL Guillaume, RATAUX Frédéric, RENAUX Thierry, RENOLLET Hubert, RICHELET Jean-Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, TERRIER Damien, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VALET Bruno, VILLERETTE Nicolas.

**Représentés :** Mme DION Valentine donne pouvoir de vote à Mme HAUDECOEUR Agnès, Mme HUSSON POISSON a donné pouvoir de vote à M. POU CET Eric, Mme LESEUR Patricia a donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, Mme MARCHERAS Laetitia a donné pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis, Mme PAYEN Françoise a donné pouvoir de vote à M. BOLY Francis, Mme ROGER Magali a donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique, M. COLSON Pascal donne pouvoir de vote à M. MACHINET Jean-Baptiste, M. COURVOISIER donne pouvoir de vote à M. MATHIAS Frédéric, M. DEGUY Bernard a donné pouvoir de vote à M. DESTENAY Roland, M. LESOILLE Patrick donne pouvoir de vote à M. BOUILLON Daniel.

**OBJET : DISPOSITIF D'INTERVENANT SOCIAL EN GENDARMERIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu la circulaire interministérielle NOR/INT/K/06/30043/J du 1er août 2006 relative à l'extension du dispositif des travailleurs sociaux dans les services de police et de gendarmerie ;  
 Considérant les missions suivantes de l'intervenant social en gendarmerie :

- Évaluer la nature des besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion de l'activité policière ;
- Réaliser l'intervention de proximité, dans l'urgence si nécessaire : actes éducatifs ou de médiation sociale, assistance technique, action de soutien, d'information et d'orientation ;
- Faciliter l'accès de la personne aux services sociaux et de droit commun concernés .

✓

Vu l'avis favorable remis par la commission Services à la personne en date du 14/10/2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE :

- D'autoriser le Président ou son représentant à valider et à signer avec l'Etat une convention triennale de partenariat, relative au recrutement et au co-financement d'un poste d'intervenant social en Gendarmerie – Compagnie de Vouziers
- De solliciter des subventions auprès de tout financeur potentiel (Etat, Agence Régionale de Santé, Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales notamment)
- D'autoriser le Président à signer une convention de co-financement pour ce poste avec la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

Le Président,

Benoit SINGLET

